Ech' Tchou Canard

SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL

MOT DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS

VIE DU VILLAGE

Septembre
2020
n°151

État Civil

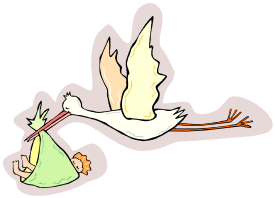

Naissance

Ava Louna Camille PELTIEZ née le 8 juillet 2020 à Amiens, domiciliée 4 Ter, rue neuve à Arvillers.

Indyla TOMEZAK née le 27 août 2020 à Arras, domiciliée 18 bis rue neuve à Arvillers.

Mariage

Monsieur LEFRANC Maxime et Madame PAUQUET Alison, domiciliés 7 rue de la chapelle à Arvillers, le 22 août 2020.

Décès

Madame MOLLET Micheline veuve DEROBERT-MAZURE, domiciliée 57 rue d'Hangest à Arvillers, décédée le 6 août 2020 à Arvillers, à l'âge de 89 ans.

Madame DE BELLIS Maria veuve SABA, domiciliée 15 rue Louis Thibaud à Arvillers, décédée le 27 août 2020 à Amiens, à l'âge de 90 ans.

PERMANENCE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.

Le 1er samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9h à 10h.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- ✓déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✓enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14 ou 09 62 26 99 57
- ✓adressées par email à l'adresse électronique :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Les premiers samedis de juillet, août et septembre.

Adresse du site de la commune d'Arvillers :

http://pagesperso-orange.fr/mairie.arvillers/

SECRETARIAT DE MAIRIE

RECENSEMENT

Les jeunes filles et les jeunes gens de la quatrième période de l'année, nés en octobre, novembre et décembre 2004, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.

Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les parents peuvent faire la demande.

Le mot du Maire

Bonjour à toute la population,

Voilà encore une année qui va très vite passer. Cette année qui a connue beaucoup de problèmes avec le covid-19, et qui n'est pas fini pour le moment, aura connu beaucoup de problèmes surtout pour nos écoles.

A l'heure où je vous écris ce petit mot, j'espère qu'à la rentrée ça se passera beaucoup mieux. Car le manque d'école risque de créer à l'avenir des problèmes pour nos enfants.

De plus, cette année nous avons annulé la fête communale et la réderie, ainsi que le 14 juillet et le feu d'artifice, par mesure de sécurité. Mais croyez-moi il le fallait. Je sais que certains n'ont pas apprécié mais j'en porte seul la responsabilité. J'ai préféré comme les collègues des communes voisines tout annuler. Car s'il y avait eu un problème, j'en aurai été le seul à en porter la responsabilité. De même, je crois que le repas des ainés n'aura pas lieu si la situation ne s'améliore pas. J'ai posé la question à quelques personnes, qui m'ont répondu « Yves cette année laisses tomber, car nous n'irons pas. Nous avons encore peur de ce virus ». Je comprends très bien les personnes âgées dont je fais partis. Toutefois, une bonne nouvelle, Le football reprend les entraînements pour les enfants.

Pour ce qui est des travaux, nous avons démonté le mur de la classe de madame Moulard, refait les peintures sur la porte de la mairie et celle du cimetière. Il va falloir réparer les WC dans la cour de l'école détériorés brutalement, chose dont je ne suis pas satisfait du tout. Certains élèves cassent par plaisir. Pourtant ils me semblent assez jeunes pour faire cela. Mais c'est comme cela maintenant, il ne faut rien leur dire. Mais ne comptez pas sur moi pour la langue de bois. Les travaux de la poste seront terminés fin 2020 et Le dossier d'effacement de réseau de la rue saint germain démarrera en 2021. L'étude étant pratiquement terminée, je pourrais la présenter au conseil municipal. Ces travaux comprennent l'effacement des réseaux électriques, téléphone, éclairage public, changement de conduites d'eau (un peu vieilles et avec un peu de fuites) et le bordurage avec mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (1,40m de large).

Depuis quelques temps je retrouve des ordures un peu partout. Mais à force de prévenir il y en a marre. Des adresses ont été retrouvées, donc des amendes vont bientôt être données.

Par ailleurs, il est désormais plus que désagréable de retrouver des masques jetés au sol.

Pareillement, les propriétaires d'animaux sont priés de ramasser leur déjection. Pour avoir un village propre je le répète il faut que tout le monde y mette de la bonne volonté et que les mentalités changent.

Plusieurs vols ont également été commis dans le village, ceci est impardonnable. Entre voiture, remorque et autre, je le rappelle quand vous voyez des véhicules suspects le soir ou qui ralentissent pour faire du repérage pensez à prendre le numéro et à me le communiquer sinon je ne peux rien faire.

Enfin, sur la place, un banc en béton a été cassé et pour cela il faut vraiment avoir un esprit de destructeur car le béton ça ne se casse pas tout seul. Ce banc ne sera pas remplacé nous ne sommes pas à la disposition des destructeurs.

Je tiens également à signaler, même si cela ne me dérange pas personnellement, que certains habitants mettent de gros pavé sur le trottoir en limite de leur propriété. Si un jour il y a un accident ils seront responsables.

A Bientôt

Yves COTTARD

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Virginie DUMETZ vous accueille du **LUNDI** au **SAMEDI** de **9h** à **12h**.

Tél. : **03 22 94 40 30**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- **Affranchissement de lettres et de colis**

(Prioritaire, économique ou recommandé)

- **Retrait de colis et de lettres recommandées**

(Présentation d'une pièce d'identité et de l'avis de passage)

- ***Recharge téléphonie mobile***

Levée du courrier : Du LUNDI au Samedi à 11h.

Opérations financières :

- **Remise de chèques sur CCP ou Épargne**
- **Versement d'espèces sur CCP ou Épargne → MAXIMUM 350€ tous les 7 jours.**
  (Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte)
- **Retrait sur CCP ou Épargne → MAXIMUM 350€ par personne tous les 7 jours.**
  (Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de compte chéquier ou carte uniquement)
- **Mandat cash émission ou paiement → MAXIMUM 350€**
  (Présentation d'une pièce d'identité)

CONSEIL MUNICIPAL

D'ARVILLERS DU 3 JUILLET 2020

Convocation du 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 20h00, les membres du conseil municipal d'Arvillers, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle de la Mairie.

Etaient présents : Cottard Yves, Desrousseaux Eric, Brunel Michel, Dumetz Pierre Gilles, Douniol Alice, Descamps Bertrand, Moncond'huy Laetitia, Dacheux Frédéric, Bonnefoy Thierry, Darras Mélinda, Boulanger David

Etaient Absents excusés : Lepère Bruno, Soilleux Quentin, Vandamme Claire, Noyon Mathias.
Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire Madame Alice Douniol.

1. **Procès verbal du 23 mai 2020**

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 23 mai 2020 qui ne soulève aucune observation. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du 23 mai 2020.

2. **Délibération : décision modificative budgétaire N°1/2020**

Monsieur le Maire explique que lors des travaux au logement communal, lui et le premier adjoint se sont aperçus qu'il y avait urgence a refaire un pignon en brique qui risquait de s'écrouler chez le voisin. Il demande donc d'inscrire les crédits nécessaires au budget afin de financer le devis qui s'élève à 6320.60 euros HT soit 7584.72 € TTC. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'inscrit les crédits nécessaires à l'article 21318 de la section d'investissement.
Mme Bochart explique ensuite que la trésorerie à demande à ce que le conseil prenne une décision modificative afin d'inscrire des opérations patrimoniales (déjà inscrites au budget) non pas en opération d'Ordre budgétaire mais en Opération réelle. Cette inscription n'a pas d'incidence sur le budget puisque déjà prévue mais cela entraîne la prise d'une décision modificative budgétaire.
Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessous :

Dépenses d'investissement	**Montant**
1332 – chapître 041	-11289 €
1332 – chapître 13	11289 €
21318 – autres bâtiments	8000 €
Recettes d'investissement	**Montant**
1342 – chapître 041	-11289 €
1342 – chapître 13	11289 €
021 virement de la section de fonctionnement	8000 €
Dépenses de fonctionnement	**Montant**
22 dépenses imprévues	-8000 €
023 Virement à la section d'investissement	8000 €

3. **Délibération : commission des impôts directs**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux commissaires devant siéger à la commission des impôts directs.

Le conseil municipal décide d'approuver et de soumettre à l'approbation de la direction générale des impôts la liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Titulaires : Yves Cottard, Maire d'Arvillers
Eric Desrousseaux (TP-FNB) Expert Agricole
6 place de l'Eglise – Arvillers
Dumetz Pierre-Gilles retraité
2 Fbg de la gare – Arvillers
Michel Brunel (TP) Chef d'entreprise agricole
34 rue tourniche – Arvillers
Quentin Soilleux (FNB) Agriculteur
2 rue Ste Margareth – Saulchoy – Arvillers
Douniol Alice (FB-TH)-Enseignante
72 rue d'Hangest - Arvillers
Dacheux Frédéric (TH) Educateur a personne en position d'handicap
6 bis rue la-haut - Arvillers
Darras Mélinda (TH-TB)
8 chemin du tours des haies - Arvillers
Bonnefoy Thierry (TH-FB)
18 place de l'église - Arvillers
Boulanger David (TH-FB)
18 rue tourniche – Arvillers
Moncond'huy Laétitia (TH-FB) – assistante maternelle
1 rue des vergeaux – Arvillers
Descamps Bertrand (TH- FB) – comptable
7 chemin du tours des haies –Arvillers
René Rigolle (Hangest) (FNB) Agriculteur
1 rue du Contoire – Hangest en Santerre
Marcel Deput (FNB-TH) Agriculteur
26 rue Saint Germain - Arvillers

Suppléants:
Andrieu Marc (TH-FB)
46 rue du faubourg Saint Antoine – Arvillers
Tricot Censier Danielle (TH-FB)
8 rue de la chapelle – Arvillers
Buteux Séverine – (TH-FB-TP)
30 rue louis thibaud – Arvillers
Deput Daniel (TH-FB-FNB) agriculteur
3 rue d'hangest – Arvillers
Brunel Magali (TH-FB)
34 rue Tourniche – Arvillers
Pauquet Alison – TH-FB) technicienne de laboratoire
7 rue de la chapelle - Arvillers
Liliane Rubin (TH-FB) retraitée
9 rue Louis thibaud – Arvillers
Nicolas Moizard (FNB) Agriculteur
32 rue d'Hangest – Arvillers
Pauluzzi Germain – retraité

19 rue neuve – Arvillers
Alain Carpentier (Th) retraité
62 rue d'Hangest – Arvillers
Bernard Jullien (Propriétaire bois)
80430 Le Mazis
Fanck Petit (TH) moniteur opérateur
27 rue des vergeaux -Arvillers

4. **Délibération : compétence eau et assainissement communauté de communes**

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes à demander à ce que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire qui a été prise par le conseil communautaire sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées au 1er janvier 2021.

Vu l'article L5211 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de la CCALN en date du 11 juin 2020, portant sur la modification des statuts de la CCALN,
Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 15 juin 2020,
Vu les explications exposées ce jour par Monsieur le Maire aux membres du conseil municipal sur la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1er janvier 2021. La Modification porte :

- Sur les « compétences obligatoires » 5-1 :
- Sont ajoutés :
  ° 5-1-6 : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 à compter du 1er janvier 2021.
  ° 5-1-7 : eau à compter du 1er janvier 2021
- Et sur les « compétences facultatives » 5-3 :
  °est modifié : 5-3-1 : Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 décembre 2020
  Les membres du conseil municipal, après avoir délibérés, :
- approuvent les modifications statutaires à l'unanimité portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN, telles que décrites ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

5. **Délibération : remboursement de location de salle (Monnier Quentin)**

Monsieur le Maire explique qu'un habitant à renoncé à louer la salle cette année en raison de la pandémie et qu'il conviendrait de lui rembourser la location. Cependant, après vérification, le chèque de réservation n'a pas été encaissé car aucun dépôt de régie n'a pu être fait depuis mars. Aussi le chèque sera restitué à son propriétaire.

6. **Délibération : covid-19 (Sené-Bochart-Dumetz)**

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la préfecture une note pouvant autoriser les collectivités territoriales à verser une prime à leur agent qui ont été présent pendant toute la durée de la pandémie. Trois agents sont concernés pour Arvillers, Monsieur Sené, Mme Bochart, Mme Dumetz. Il demande donc aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'attribution ou non d'une prime pour ces agents et d'en fixer le montant.
Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une prime aux trois agents pour un montant de 300 euros chacun.

7. **Informations du Maire**

Monsieur le Maire explique qu'il a été voir les maires des communes aux alentours et que partout le 14 juillet est annulé. Il craint donc que si Arvillers organisait une manifestation ce jour-là que toutes les populations alentours viennent se regrouper à Arvillers et que cela serait un risque au vu de la pandémie

actuelle. Il demande donc aux membres du conseil municipal de décider si la commune organise ou non le 14 juillet. Après discussion, les membres du conseil municipal décident d'annuler le 14 juillet car la mise en place des directives sanitaires seraient inapplicables.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil départemental vient de lui notifier le versement pour la répartition 2019 de la TADEM pour un montant de 11101.89 €

Monsieur le Maire explique également les prochains travaux rue saint germain

- Le remplacement des bordures
- L'aménagement de trottoirs en enrobés noirs largeur 1.40m
- L'aménagement des entrées charretières en enrobés noirs
- Délimitation des trottoirs et entrées charretières par une bordurette
- Connexion des descentes de gouttières et sorties pluviales au fil d'eau
- Remplacement des panneaux de signalisation obsolètes
- Création de places de stationnement :
    - 3 en chaussée devant le N°30 permettent encore une largeur de passage suffisante pour les engins agricoles et contraignant la vitesse à l'approche du carrefour
    - 3 en bataille devant le N°4 Fb Ste Margueritte
    - 1 « à cheval » devant le N°8 Fb Ste Margueritte
- Remise en terre végétale et gazon des espaces verts concernés
- Quelques plantations seront arrachés pour les besoins du projet, notamment devant le N°30
- Devant certaines maisons, les pavés ou béton sont conservés car en bon état.
- Rabotage et remplacement de la couche de roulement en chaussée par un enrobé module élevé 8 cm.

Monsieur le Maire tient ensuite à remercier les enseignants d'Arvillers, en effet, pendant la pandémie, les enseignants d'Arvillers ont accueillis les enfants de soignants d'Arvillers et des villages voisins ce que n'ont pas fait les enseignants des autres villages.
Monsieur Le Maire explique avoir eu une réunion avec les maires des communes qui ont des enfants scolarisés à Arvillers. Il informe que ces derniers ont acceptés une participation à hauteur de 100 euros par élèves et par an. Ce qui est une broutille quand l'on sait qu'à Davenescourt il leur est demandé 1100 euros par enfants par le RPI.
Il explique par ailleurs, avoir obtenu la venue de deux ATSEM pour les écoles d'Arvillers.
Il précise également que pendant les vacances le mur dans la classe de Mme Moulard sera cassé.

8. <u>Questions diverses</u>

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal.

Mme Douniol tient également à féliciter et remercier les personnels de la cantine pour leur investissement et leur disponibilité pendant le COVID-19 car elles y ont toutes mis de la bonne volonté.

Des nuisances sonores sont mentionnées aux abords de la salle coca jusque 2h du matin à cause des joueurs de pétanques. Une minuterie sera installée sur les lampadaires afin d'éteindre la nuit.

Monsieur Dacheux demande si on ne pourrait pas déplacer le panneau « rue marot » car il n'est pas installé au bon endroit.

Monsieur le Maire déclare également qu'il faudrait mettre un panneau Céder le passage au croisement venant de la route de Saulchoy et en face allant à Bouchoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

CONSEIL MUNICIPAL

D'ARVILLERS DU 10 JUILLET 2020

Convocation du 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20h30, les membres du conseil municipal d'Arvillers, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle de la Mairie.

Etaient présents : Cottard Yves, Desrousseaux Eric, Brunel Michel, Dumetz Pierre Gilles, Douniol Alice, Descamps Bertrand, Moncond'huy Laetitia, Dacheux Frédéric, Bonnefoy Thierry, Darras Mélinda, Boulanger David

Etaient Absents excusés : Lepère Bruno, Soilleux Quentin, Vandamme Claire, Noyon Mathias.
Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire Madame Alice Douniol.

1. Procès verbal du 3 juillet 2020

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 3 juillet 2020 qui ne soulève aucune observation. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du 3 juillet 2020.

2. Délibération : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme Douniol Alice, Mme Moncond'huy LAetitia, Monsieur Yves Cottard, Monsieur Desrousseaux Eric, Monsieur Dumetz Pierre-gilles, Madame Darras Mélinda

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués :

Se sont porté candidats : Cottard Yves , Brunel Michel, Desrousseaux Eric

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 8

Brunel Michel a obtenu : 11 voix

Cottard Yves a obtenu : 11 voix

Desrousseaux Eric a obtenu : 11 voix

MM Brunel Michel, Cottard Yves et Desrousseaux Eric sont proclamés élus et ont déclarés accepter leur mandat.

Le Maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Election des délégués suppléants :

Se sont porté candidats : Douniol Alice, Dacheux Frédéric, Bonnefoy Thierry

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	8

Bonnefoy Thierry a obtenu : 11 voix

Dacheux Frédéric a obtenu : 11 voix

Douniol Alice a obtenu : 11 voix

Madame Douniol Alice, Monsieur Dacheux Frédéric, Monsieur Bonnefoy Thierry sont proclamés élus et ont déclarés accepter leur mandat.

Le procès-verbal de l'élection a été établi en 3 exemplaires et transmis aux services de gendarmerie.

3. Questions diverses

Après un rapide tour de table, aucune observation n'a été soulevée.

La séance est levée à 21heures

DEPOTS SAUVAGES

Monsieur le Maire déplore à nouveau des dépôts sauvages dans les chemins, les bois et les champs. Ces incivilités sont passibles d'une amende de 1500 EUROS. (Une délibération du 18 juin 2018 autorise le Maire à verbaliser les contrevenants). Pour certains dépôts monsieur le Maire a retrouvé les noms et se charge de les contacter.

GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE :

- *Le matin de **7h30 à 9h00** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.*
- *Le soir de **16h30 à 18h30** les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.*

La GARDERIE		
Le matin de 7h30 à 9h00	=	2 €
Le soir de 16h30 à 18h30	=	2,50 €
Le matin et le soir	=	4 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- *Les Mercredis de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré (inscription au secrétariat de mairie) et goûter.*
- *Pendant les Vacances* de **7h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**, service de cantine assuré et goûter.*

(*) Vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.

*Ces prestations sont assurées par l'association **FAMILLES RURALES**.*

*CONTACT : **Béatrice** au **03 22 37 05 23***

*ou sur **perisco.arvillers@gmail.com***

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 20, à la salle COCA, sauf pendant les périodes de vacances.
Les repas sont préparés par la **société API**, livrés le matin à partir de 6 h 00 et les menus affichés à l'école et à la salle COCA.
La cantine n'accueille pas les enfants ayant un régime particulier ou ayant des restrictions alimentaires.
Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel de cantine.

*Les repas sont commandés par la mairie, pour la semaine complète **sans possibilité d'annuler ou de rajouter des repas,** chaque semaine **le mardi avant 11 heures***
Votre enfant peut être est inscrit de façon régulière.
Toute absence de votre part doit être ***confirmée au secrétariat de la mairie***
Toute absence injustifiée est facturée sauf pour maladie, avec certificat médical à l'appui.
Enseignant absent : *le nombre de repas n'ayant pu être modifié auprès du fournisseur dans les délais impartis, ils pourront être retirés à la cantine à partir de 11h00. (pour le retrait des repas penser à se munir d'une boite alimentaire hermétique).*
Le coût du repas est facturé 4 € payable à réception du titre de recette envoyé par la trésorerie de Moreuil à votre domicile. Le règlement devra se faire directement à la trésorerie de Moreuil.

TOUT REPAS NON DECOMMANDE SERA FACTURE

Le fonctionnement concerne la mairie et non l'école, vos interrogations ou doléances sont à **faire *uniquement au secrétariat de mairie et non aux enseignants et au personnel de la cantine.***
La mairie :
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 9 heures - Tél : 03.22.37.40.14
Le mercredi, merci de laisser un message sur le répondeur ou sur la messagerie :
mairie.arvillers@wanadoo.fr

LOCATION DE LA SALLE « LA PICARDIE » :

De nombreuses locations de salle prévues en 2020 ont été reportées en 2021 face à la pandémie du covid-19. Aussi pour 2021 les mois de mai (sauf le 1er) et juin sont déjà pris.
A ce jour, il reste une date en avril, trois dates en juillet et une date en août de disponible. Janvier, février, mars (sauf le 27), septembre (sauf le 4), octobre, novembre, décembre sont libres.

TARIFS de LOCATION (Mobilier inclus)		Habitant d'Arvillers	Extérieur
(jusqu'à 250 personnes) Forfait 48h	**SALLE La Picardie** **+ Coût du couvert =** **+ Forfait nettoyage =** **+ Coût de l'énergie (électricité + gaz) =** *La Caution est de*	**300 €** **Nb x 1 €** **150 €** **... €** *1000 €*	**500 €** **Nb x 1 €** **150 €** **... €** *1000 €*

FEUX, TONTES ET NUISANCES SONORES

Pour rappel l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme stipule en son article 10 :
« *Les occupants et les utilisateurs des locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que les bruits et nuisances provenant de leurs activités, de leurs animaux domestiques, des appareils ou machines utilisés ou les travaux qu'ils effectuent, portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité. A cet effet, ils doivent adapter leur comportement à l'environnement et à l'état des locaux notamment en ce qui concerne l'isolation phonique de ceux-ci.* »
L'article 11 du même arrêté formule quant à lui les tranches horaires autorisées pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils bruyants portant atteinte au voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses , perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques... etc. (La liste n'est pas exhaustive !)
Les services de gendarmerie sont chargés de faire respecter cet arrêté.

Le jardinage et le bricolage avec outillage bruyant est interdit la nuit, en milieu de journée et le dimanche après-midi.

Rappel des plages horaires autorisées :

Du lundi au vendredi

8h30 → 12h00 et 14h00 → 19h30

Les samedis

9h00 → 12h00 et 15h00 → 19h00

Les dimanches et jours fériés

10h00 → 12h00

POINT SUR LES TRAVAUX

Agrandissement de la classe de Mme Moulard par Monsieur le Maire Yves COTTARD et l'employé communal Jean-marie SENÉ.

Peintures réalisées par l'entreprise Delphine Petit :

Vacances et Temps Périscolaire...

Après un sondage auprès des familles et l'accord de monsieur le maire, 23 enfants ont participé cet été à l'accueil de loisirs du 6 au 31 juillet. L'équipe d'animation de familles rurales était composée de 3 animateurs BAFA : Boily Margaux, Guenet Lucas, Tétu Emilien. L'encadrement était assuré par Scherpereel Béatrice, Directrice BAFD. Avec un protocole sanitaire lié à la covid 19, l'équipe d'animation a tout de même présentée des activités variées et ludiques.

Au programme :

- Des jeux : Fort Boyard, les travaux d'Astérix, la fleur du sourire, kermesse.....
- Des activités manuelles
- Venues d'intervenants sur le site : Monsieur Faribole, conteur d'histoires. Jimmy Loock, magicien. Association Circonflexe, initiation aux jeux de cirque. La croix rouge, initiation aux gestes des premiers secours.
- Un mini camp
- Une sortie vélo.....

Sans oublier la chorégraphie du centre de cet été sur l'air « Un jour j'irai à tahiti » de keen v.

Nous remercions les parents de leur confiance et nous vous donnons rendez-vous aux prochaines vacances d'automne.

TAHURU U
R OHOTU

SMILE

LET THE DOG
MATHIAS
JADE
CANDICE
TIMEO

FOOTBALL CLUB D'ARVILLERS

A la suite du changement de direction, le Football Club D'Arvillers reprendra pour la saison 2020/2021 essentiellement centré sur les jeunes.

En effet, les dirigeants aspirent à faire revenir les jeunes joueurs partis dans d'autres clubs, à retrouver la confiance et la sympathie des parents ainsi que celle des habitants du village aussi bien sur le plan sportif que dans l'extra-sportif à travers des événements comme les olympiades organisées le 15 août et d'autres soirées à thème.

Dans le même esprit de rapprochement, nous invitons tous les joueurs, amateurs et licenciés de tout âge à venir jouer le dimanche matin.

Peut-être qu'en prenant du plaisir à jouer ensemble nous pourront recréer un club solide sportivement avec une bonne cohésion de groupe.

En espérant vous voir nombreux et nombreuses sur le terrain.

Sportivement.

Thomas Dubois

Président du Football Club D'Arvillers